

UNITRI
A l'attention de Monsieur Cédric VAN VOOREN
1, rue Thomas Edison
49280 LA SEGUINIÈRE

le 09/02/2021

Monsieur le Président,

L'ADEME et CITEO travaillent conjointement à l'amélioration du dispositif de tri de la collecte sélective des emballages et des papiers en France. Dans ce cadre, des études prospectives ont été menées depuis de nombreuses années (voir études en annexes). Celles-ci ont permis de définir l'organisation du tri la plus pertinente à l'échelle de nos territoires et la plus adaptée pour atteindre l'objectif national fixé par les pouvoirs publics de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri au 31/12/2022.

Il a ainsi été confirmé la nécessité de moderniser le parc de centres de tri et de s'orienter vers des unités de plus grande capacité afin de réaliser des économies d'échelles importantes tout en produisant le niveau de qualité requis par les recycleurs finaux de matières triées.

Cette pertinence technico-économique et environnementale a été définie avec un maillage du territoire par des unités industrielles desservant en majorité des bassins de population de l'ordre de 500 000 à 1 million d'habitants, qui sont, de nos jours, les standards des centres de tri récents, en France et en Europe.

Avec un bassin de population de 1 million d'habitants, le futur centre de tri de la SPL Unitri s'inscrit donc pleinement dans cette logique de modernisation du parc de centres de tri français et d'augmentation de la taille de leurs bassins.

De plus, le projet du centre de tri de la SPL Unitri repose sur deux études territoriales lancées fin 2016 et 2017, financées par l'ADEME et auxquelles Citeo était partie prenante. Ces études ont permis de confirmer l'intérêt pour les collectivités concernées de mutualiser leurs moyens afin d'investir dans un outil de tri modernisé et adapté à l'extension des consignes de tri dans des conditions économiques acceptables.

C'est pourquoi, le projet Unitri a pu être sélectionné dans le cadre de l'appel à projet CITEO en 2019 et soutenu financièrement par l'ADEME en 2020. En effet, celui-ci respecte les pré-requis techniques et économiques nécessaires aux objectifs de modernisation du dispositif de tri sur le territoire national.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



Frédéric QUINTART
Directeur Régional Ouest – CITEO



Lionel POITEVIN
Directeur ADEME Nouvelle-Aquitaine



Franck DUMAITRE
Directeur ADEME Pays de La Loire

ADEME
Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine
Site de Poitiers : 60 rue Jean Jaurès - CS 90452
86011 POITIERS Cedex
Tél : 05 49 50 12 12 - www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

Direction Régionale Pays de la Loire
5 boulevard Vincent Gâche
CS 90302
44203 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 35 68 00 - www.paysdelaloire.ademe.fr

Citeo Région Ouest –
53 avenue du Grésillé
49100 ANGERS
info@citeo.com

www.citeo.com

CITEO, société anonyme au capital social de 499
444,50 € – 388 380 073 RCS Paris